

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 20 JANVIER 2010

# Informations brèves

### Affaires du Grand Conseil

Lors de sa séance du mercredi 20 janvier 2010, le Conseil d'Etat a adopté un rapport à l'attention du Grand Conseil :

#### **Demande de crédit supplémentaire urgent de 5 millions de francs pour financer la reconduction de l'augmentation du nombre d'indemnités journalières de chômage**

Conformément à la loi fédérale sur l'assurance-chômage, le Conseil fédéral peut augmenter temporairement de 120 unités le nombre maximum d'indemnités journalières, pendant six mois au plus, dans les cantons dont le taux de chômage a atteint 5% au moins en moyenne durant les six derniers mois et dépassé largement le taux de chômage national. Les districts de La Chaux-de-Fonds, du Locle et du Val-de-Travers bénéficient de l'augmentation du nombre maximum d'indemnités journalières depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009, mesure qui a été étendue aux districts de Neuchâtel, Boudry et du Val-de-Ruz dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et qui arrivera à échéance le 28 février 2010. Dès lors, en date du 6 janvier 2010, le Conseil d'Etat a demandé au Conseil fédéral la reconduction de l'augmentation du nombre maximum d'indemnités journalières pour une durée de six mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, dans l'ensemble du canton. Le canton participe à raison de 20% des coûts engendrés par le versement d'indemnités supplémentaires. Pour les financer, le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil une demande de crédit supplémentaire supérieur à 400.000 francs pour l'exercice 2010, conformément à la loi sur les finances et à l'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'engagement des dépenses et les demandes de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires de mai 2007. Ce crédit supplémentaire urgent de 5 millions de francs est entièrement compensé et il n'en résulte aucune charge nette supplémentaire de fonctionnement, dans la mesure où la prolongation des indemnités journalières de chômage permet de réaliser des économies sur les mesures cantonales d'intégration professionnelle.

**Contact : Frédéric Hainard, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.**

### Affaires cantonales

#### **Tremblement de terre à Haïti : aide financière du Conseil d'Etat à la Chaîne du bonheur**

Sensibilisé et touché par la grande détresse que vivent les habitants d'Haïti après le violent séisme dont ils ont été victimes la semaine dernière et qui a entraîné la mort de dizaines de milliers de personnes et causé un nombre très élevé de blessés, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer une aide financière de 30.000 francs à la Chaîne du bonheur en

faveur de ses actions menées dans ce pays ravagé. Les pensées émues du gouvernement cantonal vont aux familles des victimes auxquelles il adresse ses sincères condoléances et aux blessés auxquels il souhaite un prompt rétablissement. Elles s'adressent également à la population d'Haïti qui se trouve dans un complet désarroi, mais aussi à toutes les personnes - ou dont un ou des proches - qui séjournaient dans ce pays au moment du drame. Le Conseil d'Etat tient aussi à exprimer toute sa sympathie aux ressortissants haïtiens résidant dans le canton de Neuchâtel.

**Contact : Jean Studer, président du Conseil d'état, tél. 032 889 64 00.**

### **Conservation du puits du Bugnon et du puits de la place des Epancheurs à Auvernier**

A la suite d'une campagne de restauration de ses fontaines entreprise en 2001, la commune d'Auvernier avait dû surseoir à la mise en chantier de deux puits du 18<sup>e</sup> siècle pour des raisons financières, à savoir le puits du Bugnon, sis à la ruelle du Bugnon, et le puits situé à la place des Epancheurs. Les fortes dégradations constatées sur ces deux objets et la perspective des festivités du millénaire d'Auvernier en 2011 ont fortement motivé les autorités à entreprendre sans tarder les travaux nécessaires à la conservation de ces deux objets. Dans ce sens, le Conseil d'Etat a accordé une subvention provisoire de 14.000 francs (taux de 20% du coût total des travaux prévus) à la commune d'Auvernier pour les travaux de conservation et de restauration de ces deux remarquables édifices en pierre jaune.

**Contact : Jacques Bujard, conservateur cantonal, chef de l'Office de la protection des monuments et des sites, tél. 032 889 69 09.**

### **Brevets d'avocats décernés**

Le Conseil d'Etat a décerné un brevet d'avocat aux trois personnes suivantes :

- Tiphanie Piaget, licenciée en droit, née le 17 avril 1984, originaire de La Côte-aux-Fées ;
- Cora Humbert-Droz, licenciée en droit, née le 15 janvier 1984, originaire de La Chaux-de-Fonds ;
- Sonia Yebra, licenciée en droit, née le 17 juin 1978, originaire d'Espagne.

### **Pour complément d'information:**

**Monica Engheben, chancelière d'Etat, tél. 032 889 40 05.**

Neuchâtel, le 21 janvier 2010